

ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION SUITE DEMISSION
Arrêté N°283 / 2023

Le Maire de la Commune de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/07/2020 constatant l'élection de M. SANTONI Jean en qualité de 2ème Adjoint au Maire,
VU la délibération n° 30/2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire en date du 04/07/2020,
Vu l'arrêté n° 705/2022 portant délégation de fonction à Monsieur SANTONI Jean,
CONSIDERANT que Monsieur SANTONI Jean a présenté sa démission en préfecture en date du 15/06/2023 dont copie a été reçue le 19/06/2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le retrait de délégation de fonction faisant suite à la démission présentée par Monsieur SANTONI Jean, qui était délégué pour intervenir, suivre et assurer une bonne gestion dans les domaines suivants :

- Urbanisme, patrimoine et les établissements recevant du public (ERP)
- Logement
- Aménagement du territoire et réseaux
- Agriculture et espaces naturels
- Politique économique de la ville

Article 2 : Les conseillers municipaux placés sous la délégation de Monsieur le Maire sont placés sous l'autorité de Monsieur le Maire à titre provisoire jusqu'à l'élection d'un nouvel deuxième adjoint ;

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et copie en sera adressée à M. le Préfet du Var ;

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services assure la bonne exécution dudit arrêté.

Fait à PIGNANS le 19/06/2023

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

